# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## DOM : Réunion

Question orale n° 1667

### Texte de la question

M. André Thien Ah Koon interroge M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les tarifs aériens entre la Réunion et la métropole. Il y a plus de quinze ans, le prix du billet d'avion pratiqué sous le monopole d'Air France était de deux à trois fois plus élevé que celui qu'ont connu les Réunionnais il y a à peine trois ans entre Paris et la Réunion. C'est grâce à l'action combinée des élus réunionnais que les nouvelles compagnies se sont mises à desservir cette ligne, obligeant Air France à revoir ses tarifs à la baisse. Les difficultés d'AOM/Air Liberté montrent aujourd'hui que les Réunionnais se retrouvent au point de départ, à savoir que les abus de tarification dont Air France est l'initiatrice isolent encore plus les populations de l'outre-mer. L'économie réunionnaise s'en trouve asphyxiée et les perspectives de développement freinées, sur le plan de la mobilité des Réunionnais, du tourisme et des exportations avec des capacités de fret insuffisantes. Cette politique est contraire à l'équité commerciale. Elle relève d'un abus de position dominante. De surcroît, Air Lib serait, dit-on, monopolisée financièrement et commercialement par Air France. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour faire cesser ces abus.

### Données clés

**Auteur :** M. André Thien Ah Koon
**Circonscription :** Réunion (3e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe
**Type de question :** Question orale
**Numéro de la question :** 1667
**Rubrique :** Outre-mer
**Ministère interrogé :** équipement et transports
**Ministère attributaire :** équipement et transports

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 28 janvier 2002, page 379
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 28 janvier 2002